

Cher client,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos produits et de la confiance que vous nous accordez. Au début de notre coopération, nous aimerions souligner les points suivants:

1. Le client doit s'assurer que les spécifications ou les documents d'appel d'offres pour une conception spéciale ont été vérifiés par tous les bureaux ou départements concernés du client. Si des modifications sont nécessaires à un moment ultérieur de la commande ou de la confirmation de commande et que des frais supplémentaires sont encourus en conséquence, l'entrepreneur GÜNZBURGER STEIGTECHNIK ne peut être tenu responsable de ces frais.
2. Si la construction que vous avez demandée doit être utilisée par un certain nombre de personnes ou avec une force manuelle limitée, le donneur d'ordre doit en informer GÜNZBURGER STEIGTECHNIK par écrit pendant la phase d'offre. Dans le cas contraire, GÜNZBURGER STEIGTECHNIK part du principe que le client n'a pas besoin de ces locaux.
3. Le lieu de montage exact est déterminé par le client. Le raccordement de la construction à l'étage du hall ou aux bâtiments n'est effectué sur le site qu'après approbation d'une personne autorisée par le client. Si des modifications doivent être apportées après l'approbation du client, ce dernier en supporte les coûts.
4. Le client doit vérifier les conditions locales (par exemple, statique, inégalité du sol, zone de visibilité) afin qu'il n'y ait pas d'interférence avec l'activité pendant le montage par l'entrepreneur. Le client doit s'assurer que l'entrepreneur a librement accès au site d'installation. En outre, le client doit fournir gratuitement à l'entrepreneur les lieux de travail et de stockage nécessaires et appropriés sur le lieu d'utilisation, y compris les raccordements, le chauffage et l'éclairage, ainsi que les équipements d'élingage et de levage ayant une capacité de charge suffisante.
5. Pour le reste, le client doit prendre les mesures de protection de la propriété de GÜNZBURGER STEIGTECHNIK et du personnel de montage sur le chantier qu'il prendrait pour protéger sa propre propriété.
Le client est responsable du déchargement de la construction spéciale et doit confirmer que les marchandises ont été reçues en parfait état. Si un stockage intermédiaire s'avère nécessaire, le client est responsable de tout dommage éventuel. Toute autre disposition doit être convenue par écrit.
6. Dans le cas de constructions spéciales, l'entrepreneur peut insister pour obtenir une réception en usine.
7. La réception en usine a lieu au siège social de GÜNZBURGER STEIGTECHNIK. Les frais encourus par le donneur d'ordre pour la réception en usine sont à sa charge. Les frais supplémentaires de conception et les frais techniques dus à la non-participation à un essai de réception en usine sont à la charge du client.
En cas d'installation et de montage, le donneur d'ordre doit prendre en charge à ses frais et fournir en temps voulu tous les travaux de terrassement, de construction et autres travaux annexes en dehors de la
8. branche, y compris la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, les matériaux de construction et les outils nécessaires à cet effet.
Si l'installation, le montage ou la mise en service sont retardés en raison de circonstances dont
9. GÜNZBURGER STEIGTECHNIK n'est pas responsable, le client doit supporter les frais de temps d'attente et les déplacements supplémentaires nécessaires de GÜNZBURGER STEIGTECHNIK ou du personnel de montage dans une mesure raisonnable.
10. Lors de l'acceptation finale formelle, un protocole d'acceptation est établi et signé par les deux parties (client et entrepreneur). Les défauts qui doivent encore être corrigés sont notés sur le rapport de réception lors de la réception. Le protocole de réception est contraignant. La réception a lieu à la fin de l'installation.

En envoyant une commande, nous supposons que vous acceptez ces points. Dans le cas contraire, vous devez nous en informer par écrit.

Nous nous réjouissons d'une bonne coopération avec vous.

Votre équipe GÜNZBURGER STEIGTECHNIK